



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 5 février 2018

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Activation du niveau 2 du Plan Grand Froid

Compte-tenu des températures très basses annoncées pour les jours à venir et dans le cadre d'une coordination régionale, le préfet de la Corrèze a décidé **de renforcer les capacités d'accueil et d'hébergement** dans le département **en activant le niveau 2 du plan grand froid**.

En effet les prévisions météorologiques font état de températures négatives toutes les nuits de la semaine.

La température ressentie (TR) est directement liée aux conditions atmosphériques (température de l'air, force du vent) qui renforcent la sensation de froid, correspondant alors à des températures nettement plus basses.

Le préfet de la Corrèze a donc mis en place, en lien avec l'ensemble des acteurs de la veille hivernale en Corrèze, des mesures à destination des publics les plus fragiles :

- Augmentation de la capacité d'hébergement pour les personnes sans abri, via le 115 : **17 places mobilisables** ;
- Augmentation de la durée journalière d'accueil pour les personnes hébergées en hôtel social. Celles-ci peuvent rester en permanence dans des locaux adaptés et chauffés ;
- Ouverture de l'accueil de jour de la Croix Rouge de Brive le matin et l'après-midi ;
- Fonctionnement du samu social (Maraude) **tous les soirs au lieu de 3 fois par semaine** ;
- Accompagnement renforcé du service médiation de rue, portée par le centre communal d'action sociale de Brive.
- La DDCSPP de la Corrèze assure la coordination des acteurs de la veille sociale, garantit leur mobilisation renforcée et la qualité des réponses apportées.

Le signalement d'une personne en danger doit être effectué auprès du Samu social en composant le **numéro d'appel 115** qui fonctionne 24h sur 24.

A la disposition de toutes les personnes sans abri et des habitants du département qui auraient connaissance de personnes dans cette situation, le 115 évalue l'urgence des situations, déclenche l'intervention des maraudes et régule les places d'hébergement disponibles pour la nuit sur l'ensemble du département.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter